



CABINET

Hudellet Arrès

Hudellet Arrès Audit

23 Quai Sébastien Vauban

66000 Perpignan

France

Téléphone : +33 (0)4 68 50 41 33

Télécopieur : +33 (0)4 68 67 50 90

www.hudellet-arres.fr

HUMAINEMENT CONCERNÉS

Association

55 avenue Julien Panchot

66000 Perpignan

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 €

Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

399 598 697 00031 RCS Perpignan

TVA : FR 69 399 598 697



CABINET

Hudellet Arrès

HUMAINEMENT CONCERNÉS

Association

55 avenue Julien Panchot

66000 Perpignan

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association HUMAINEMENT CONCERNES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HUMAINEMENT CONCERNES, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable induit par la mise à jour du règlement ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



CABINET

Hudellet Arrès

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 20 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

Hudellet Arrès Audit

Alain HUDELLET

Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	10 000		10 000	10 000
	Constructions	65 000	7 529	57 471	60 071
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	7 642	5 224	2 417	4 006
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	12 881		12 881	12 881
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	180		180	180
COMPTES DE REGULARISATION	Total II	95 702	12 753	82 949	87 137
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	77 744		77 744	22 213
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
TOTAL GENERAL (I à VI)	Disponibilités	265 267		265 267	257 222
	Total III	343 010		343 010	279 434
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	438 713	12 753	425 960	366 572

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 600	2 600
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	191 140	164 552
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	97 977	26 588
	Situation nette (sous-total)	291 718	193 740
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	291 718	193 740
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	122 157	161 728
	Total III	122 157	161 728
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 451	6 417
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	5 634	4 687
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total V	12 085	11 104
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	425 960	366 572

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 873	7 250
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	745 508	708 774
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	161 728	149 635
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8 500	
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	917 609	865 659
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	33 118	626 570
	Aides financières	619 565	
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 418	1 562
	Salaires	37 847	43 623
	Cotisations sociales	1 882	1 620
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 628	3 583
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	122 157	161 728
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	16	104
	Total des charges d'exploitation	819 631	838 790
RESULTAT D'EXPLOITATION		97 977	26 869

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		97 977	26 869
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		97 977	26 869
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		280
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(280)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		917 609	865 659
TOTAL DES CHARGES		819 631	839 070
EXCEDENT ou DEFICIT		97 977	26 588
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **425 960** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **917 609** euros et un total **charges** de **819 631** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **97 977** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Description de l'objet social de l'entité :

L'association Humainement Concernés est une association humanitaire sans but lucratif.

Elle oeuvre à la sensibilisation et à l'amélioration des conditions de vie dans le monde. Elle axe ses interventions sur le soutien aux personnes en situation de précarité, aux sinistrés, aux victimes de guerres, de catastrophes naturelles, pour tenter de répondre aux besoins élémentaires.

Le but étant de mener des actions sociales, solidaires, de partage et d'entraide pour venir en aide aux personnes dans le besoin sur le plan agricole, éducatif, médical, alimentaire, architectural, etc.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association Humainement Concernés est basée au 3 bis Avenue de Belfort, à Perpignan.

Agissant majoritairement à l'étranger notre réseau compte en 2020 plus de huit partenaires à l'international et nous avons pu réaliser des projets qui ont permis d'apporter une aide adaptée à des milliers bénéficiaires dans 8 pays (France, Sénégal, Turquie, Palestine, Maroc, Liban, Syrie, Guinée...).

Règles et Méthodes Comptables

Notre présence sur le terrain et notre proximité avec les bénéficiaires sont depuis la création de l'association une réelle force. Par ce biais, les projets mis en place peuvent répondre à de réels besoins qui sont étudiés en amont. Nous nous rendons sur place afin d'établir des études de terrain adaptées, nous recherchons les possibilités d'amélioration selon chaque situation, nous étudions l'environnement et la culture de chaque pays, et les différents champs d'action pour pouvoir utiliser au mieux les dons confiés par nos donateurs et nos partenaires.

Par le biais des donateurs, Humainement Concernés a pu répondre à plusieurs thématiques telles que l'accès à l'eau potable, à l'éducation, au logement, ainsi que d'autres nécessités primaires.

Nos principales missions sont :

- Mettre en place des collectes de denrées en fonction des besoins et du contexte des différentes actions et voyages humanitaires, en vue de les redistribuer aux nécessiteux ;
- Sensibiliser le plus grand nombre aux conditions de vie des personnes en difficulté à travers des ateliers, des rencontres, etc. ;
- Promouvoir les actions de l'association et permettre son fonctionnement;

Description des moyens mis en oeuvre :

L'association mène des actions en son nom propre à travers les dons reçus et les collectes mais aussi en collaboration avec des organismes institutionnels, associatifs, les organisations publiques ou privées et des collectivités. L'organisation se réserve de prendre l'initiative d'envoyer, dans la mesure de ses possibilités, des moyens humains, techniques ou financiers sur des actions spécifiques qu'elle mène à ses collaborateurs et/ou partenaires.

Nous mettons en oeuvre notre action grâce à des dons ponctuels de particuliers, de sociétés mais également de partenaires en fonction des divers axes que nous avons établis et des projets visant à résoudre des problèmes spécifiques. Par exemple, nous permettons l'accès à l'eau potable en collectant des fonds pour la construction de forages, nous luttons contre la malnutrition à travers la distribution de repas et de colis alimentaires en faveur des familles défavorisées, nous finançons des kits d'hiver en distribuant des vestes et des chaussures aux enfants n'en ayant pas etc...

Les dons sont toujours affectés, à la demande du donateur, au projet qu'il aura choisi. Mais il est également possible de faire un don qui servira à un projet futur qui entre dans la catégorie du choix du donateur. Ainsi, nous assurons la transparence et l'honnêteté de nos missions en utilisant les dons uniquement pour ce quoi ils nous ont été confiés.

Les frais de fonctionnement et les salaires sont aussi assurés par les dons des particuliers et des professionnels grâce à la collecte annuelle qui sert à couvrir tous les frais de fonctionnement mais également aux dons mensuels qui vont permettre d'assurer tous les frais engagés.

Règles et Méthodes Comptables

Également certains donateurs réguliers permettent de répondre à quelques besoins, tels que les frais de missions ou de fonctionnement en fonction de la période et du projet.

Grâce à cette transparence vis-à-vis des donateurs concernant les dépenses, nous avons pu établir une distinction claire entre les dons destinés aux charges et ceux destinés aux projets, permettant ainsi une gestion optimale des fonds.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice s'inscrit dans un environnement géopolitique marqué par la persistance de tensions internationales, notamment le conflit au Moyen-Orient, zone dans laquelle l'association conduit une partie de ses actions humanitaires. Ce contexte a soutenu la mobilisation des donateurs et l'activité de l'association au cours de l'exercice, sans remettre en cause la continuité de son exploitation.

Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture, l'environnement géopolitique demeure marqué par la persistance de tensions internationales, notamment le conflit au Moyen-Orient. Aucun événement significatif de nature à remettre en cause l'activité ou la continuité d'exploitation de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

Parties liées

En application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les transactions conclues avec des parties liées l'ont été à des conditions normales. Elles ne présentent pas de caractère significatif susceptible de remettre en cause leur traitement comptable et n'appellent pas d'information complémentaire

Première application du règlement ANC 2023-03

L'association Humainement Concernés applique pour la première fois, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les incidences de ce changement sur les comptes annuels de l'association se limitent à des modifications de présentation et de nomenclature. Elles portent notamment sur :

- l'utilisation des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat ;
- l'actualisation de la nomenclature des comptes (notamment la suppression du compte 791 « Transferts de charges ») ;
- la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux éléments présentant un caractère réellement inhabituel et significatif ;
- la nouvelle structuration des informations de l'annexe.

La première application du règlement ANC n° 2023-03 n'a pas d'incidence significative sur le résultat, la situation nette ou le patrimoine de l'association.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	10 000					10 000
	Constructions sur sol propre	48 750					48 750
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	16 250					16 250
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	11 000				8 500	2 500
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 702				560	5 142
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	12 881					12 881
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		104 582				9 060	95 522
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	180					180
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	180					180
TOTAL		104 762				9 060	95 702

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	4 929	2 600		7 529
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	11 000		8 500	2 500
	Matériel de bureau, mobilier	1 696	1 028		2 724
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 625	3 628	8 500	12 753
TOTAL		17 625	3 628	8 500	12 753

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions et agencements/aménagements des constructions : 10 à 25 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 ans

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	0
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	2
Total	2

Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 5 000 € TTC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	180	180	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	77 744	77 744	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		77 924	77 924	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 451	6 451		
	Personnel et comptes rattachés	3 862	3 862		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 772	1 772		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		12 085	12 085		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation ⁽¹⁾							
Contributions financières d'autres organismes ⁽¹⁾							
Ressources liées à la générosité du public ⁽¹⁾	161 728 €		161 728 €		122 157 €	122 157 €	
TOTAL	161 728 €		161 728 €		122 157 €	122 157 €	

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	745 508 €	514 129 €	708 774 €	708 774 €
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat		231 379 €		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 500 €			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 873 €		7 250 €	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	161 728 €	155 895 €	149 635 €	149 635 €
TOTAL	917 609 €	901 403 €	865 659 €	858 409 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 217 €		934 €	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	11 126 €		1 715 €	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	7 808 €		9 494 €	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	608 439 €		594 056 €	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	64 256 €		67 560 €	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 628 €		3 583 €	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	122 157 €		161 728 €	
TOTAL	819 631 €		839 071 €	
EXCEDENT OU DEFICIT	97 978 €		26 588 €	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnem ent	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													0 €
Variation de stock													0 €
Autres achats et charges externes	2 217 €		7 808 €				23 093 €						33 118 €
Aides financières		11 126 €		608 439 €									619 565 €
Impôts, taxes et versement assimilés							1 418 €						1 418 €
Salaires et traitements							37 847 €						37 847 €
Charges sociales							1 882 €						1 882 €
Dotations aux amortissements et dépréciations								3 628 €					3 628 €
Dotations aux provisions													0 €
Reports en fonds dédiés										122 157 €			122 157 €
Autres charges							16 €						16 €
Charges financières													0 €
Charges exceptionnelles													0 €
Participations des salariés aux résultats													0 €
Impôts sur les bénéfices													0 €
TOTAL	2 217 €	11 126 €	7 808 €	608 439 €	0 €	0 €	64 256 €	3 628 €	0 €	122 157 €	0 €	0 €	819 631 €

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		frais de recherche de fonds	frais de fonctionnem ent	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					0 €
Mies à disposition gratuite de biens					0 €
Prestations en nature					0 €
Personnel bénévole					0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 217 €	934 €	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	11 126 €	1 715 €	- Dons manuels	514 129 €	708 774 €
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	7 808 €	9 494 €	- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	608 439 €	594 056 €	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	231 379 €	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	64 256 €	67 560 €			
TOTAL DES EMPLOIS	693 846 €	673 759 €	TOTAL DES RESSOURCES	745 508 €	708 774 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 628 €	3 583 €	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	122 157 €	161 728 €	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	161 728 €	149 635 €
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	87 605 €	19 339 €	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	907 236 €	858 409 €	TOTAL	907 236 €	858 409 €

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	155 895 €		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	87 605 €		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	243 500 €		
	EXERCICE N	EXERCICE N-1	EXERCICE N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES Réalisées en France Réalisées à l'étranger			
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			
TOTAL			
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
TOTAL			

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	2 600 €								2 600 €
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecart de réévaluation									
Réserves	164 552 €	19 339 €	26 588 €						191 140 €
Report à nouveau									
Excédent ou déficit de l'exercice	26 588 €	- 19 339 €	26 588 €	- 19 339 €	97 977 €	87 605 €			97 977 €
Dotations consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
TOTAL	193 740 €	- €	- €	- €	97 977 €	87 605 €	- €	- €	291 717 €